

CAPN Géomètres du 25 septembre 2014

RECOURS ÉVALUATION

Déclaration liminaire

En calquant sa politique sur les injonctions du MEDEF, le gouvernement a fait un choix, quitte à bafouer ses engagements électoraux. Loin de rassembler et d'unir autour d'un objectif commun, qui pourrait être le bien-être de chacun dans un emploi stable, il a préféré s'aliéner au plus réactionnaire des « partenaires sociaux ».

La déclaration de confiance du premier ministre, « chef de la majorité », suinte la défiance à l'égard du salarié.

Madame LEBRANCHU, ministre de la Fonction publique, est des premières à tenter de déclinier ces idéologies libérales ! Ses premières annonces en disent long sur la perception qu'un ministre d'état a globalement des fonctionnaires ; première à dénoncer la sclérose des uns, chantre de l'individualisme et de la rénovation de la vie des fonctionnaires, elle aura réussi à provoquer la réaction du Ministre des Finances lui-même : « *les fonctionnaires ont assez payé...il faut arrêter d'en rajouter* »... le recadrage est certes à propos, mais le ver est hélas déjà dans le fruit...

A la DGFIP, la nomination d'un pseudo nouveau DG ne laisse guère d'ombres dans le tableau ; la lettre de mission est claire : on continue de tailler dans les effectifs tout en affichant des ambitions en hausse : c'est une escroquerie à tous niveaux : révision foncière, SIP/CDIF !

La DGFIP survit aujourd'hui par la seule volonté des agents de son réseau, et, paradoxalement, contre celle exprimée par ses autorités de tutelle...et la frontière entre les deux est d'ailleurs ténue !

Il ne suffit pas de vanter le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), véritable tonneau des danaïdes et symbole des idées en vogue, ou glorifier le STDR (service de traitement des déclarations rectificatives) qui rapporte plus que le contrôle fiscal –comme si celui-ci ne pouvait se résumer qu'à la logique coût rendement- pour que la France devienne le paradis des entrepreneurs dégagés des charges sociales et du code du travail dont rêve Gattaz.

Tout le monde l'aura compris et les agents de la DGFIP en particulier : la simple existence d'instances de régulation ou de vérification constitue un frein à l'épanouissement d'une minorité sur le dos de la majorité d'entre eux. Les collègues sont certes des fonctionnaires, mais aussi des citoyens qui ne souffrent pas de phobie administrative... le propos est dur, mais ne peut être éludé : hors la position de bouc émissaire brandie sans retenue par les médias et soigneusement entretenue par une hiérarchie avide de « bien se faire voir », que reste-t-il à l'agent de la DGFIP pour se sentir reconnu dans son métier ?



Montreuil, le 26 septembre 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Au même titre que ses collègues, le géomètre cadastre n'échappe pas au lynchage global ! Que reste-t-il de la relation entre lui et sa hiérarchie ?

Les discussions indemnitaires, où la CGT a d'ailleurs pris toute sa place, restituent une baisse de la rémunération nette ! Mais M. BEZARD n'hésitait pas à claronner lors du CTR du 23 juillet, que « *pas un agent ne perdrait un euro !* ». Encore une escroquerie soulignée par le départ du susnommé ! La CGT attend son successeur sur ce terrain ; la lettre de mission de ce dernier est-elle de baisser globalement le salaire des agents ?

Dans la même veine, la mise en place de Chorus FDD vient encore, très caricaturalement d'ailleurs, souligner la détérioration permanente de la vie de l'agent au travail : pendant que notre syndicat fait remonter des réflexions unanimes de dysfonctionnements, la DG, comme aux plus beaux jours de la discipline déontologique, fait valoir des retours « positifs » sur cette application.

La CGT vous le dit aujourd'hui comme elle le précisera dans d'autres instances : ASSEZ ! ASSEZ de ce monde de faux-semblants, de non-dits !

La CGT pourrait dérouler à l'envi le catalogue global des vexations, grandes et petites, qui jalonnent la vie de l'agent de la DGFIP en 2014...

Nous nous contentons juste ici d'en souligner quelques-unes.

L'objet de cette CAP porte sur l'évaluation professionnelle et ses conséquences. En dépit d'une indemnité kilométrique scandaleusement basse, d'un logiciel Lascot toujours plus insidieux, les géomètres du cadastre poursuivent leurs travaux. Nombre de questions demeurent pourtant en suspens pour apprécier les réelles intentions de la Direction Générale.

Concernant la révision, la rumeur persiste et enfle : elle n'aura pas de suites, faute de volonté politique, certes, mais aussi de moyens dédiés.

Le bureau mission doit, à notre avis, s'exprimer rapidement et fermement, quelque soit le sens de sa déclaration. Aucun agent ne doit subir comme aujourd'hui les aléas de décisions qui ne leur appartiennent pas.

Sur SIP/CDIF, et cela vous rassurera sans doute, aucun élément ne filtre des projets et protocoles qui pourraient se mettre en place. Le secret est tellement bien gardé (et d'ailleurs symptomatique de votre courage en la matière), que même les chefs de service nous font remonter leur amertume d'avoir été écartés de toute discussion ! En la matière, si celle-ci s'est limitée à un strict échange entre chef de réseau et chef de pôle, cela nous promet un beau résultat pour les départements et les missions!

Vous trouvez déjà ici une des raisons du rejet de la démarche stratégique ; la mettre en place est déjà en soit une erreur, persister dans des schémas obsolètes est à nos yeux une faute inexcusable !

In fine, les quelques dossiers que nous devons examiner aujourd'hui appellent les réflexions suivantes : le faible nombre d'appels enregistrés est le résultat de plusieurs cofacteurs : les directions ont reçu un nombre de majorations disponibles supérieur à celui de l'année précédente, (cf. CAP de barème de 01/2014), et les recours hiérarchiques semblent fonctionner à plein.

La CGT réitère ici son opposition à ce processus, tant sur la forme que sur le fond : sur la forme, le dispositif remet en cause le résultat des élections professionnelles ; sur le fond, la CGT affirme encore son opposition à toute forme d'éva-

luation individuelle, qui aboutit à la destruction des collectifs de travail par l'individualisation de la rémunération.

La « performance » de chacun de nous dépend aussi de ses conditions de travail, et de son bien-être et épanouissement dans son travail : la DGFIP a tout intérêt à y veiller en mettant les collègues dans les meilleures dispositions pour exercer les missions qui leur incombent.

On remercie la DG, mais pas le Pas-de-Calais qui a juste « oublié » de transmettre à la DG les dossiers des agents faisant appel : c'est une honte !

